

# Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

## 1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2006-03

du 25/01/2006

mis à jour le

13/02/2006 n°2006-197

## Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

### 2. Adresse commune code postal

72, 74, 76 rue Jean-Pierre Timbaud - 78500 SARTROUVILLE - Parcelles : AD 181-182

### 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

oui  non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation

Crue torrentielle

Remontée de nappe

Avalanche

Mouvement de terrain

Sécheresse

Séisme

Cyclone

Volcan

Feux de forêt

autre

### 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit**

oui  non

\* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

### 5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

	forte	moyenne	modérée	faible	très faible
zone 5	<input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 1 <input checked="" type="checkbox"/>

## pièces jointes

### 6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Copie de la cartographie des risques naturels prévisibles de Sartrouville pour l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers issue des :

- PPR Inondation approuvé le 30/06/2007.
- PPR inondation prescrit le 28/07/1998
- PSS inondation, valant PPR approuvé le 08/02/1991
- Périmètre R111-3 valant PPR inondation approuvé le 01/08/1990
- Périmètre R111-3 valant PPR mouvement de terrain approuvé le 05/08/1986

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom

8. Acquéreur – Locataire Nom prénom

rayez la mention inutile

9. Date

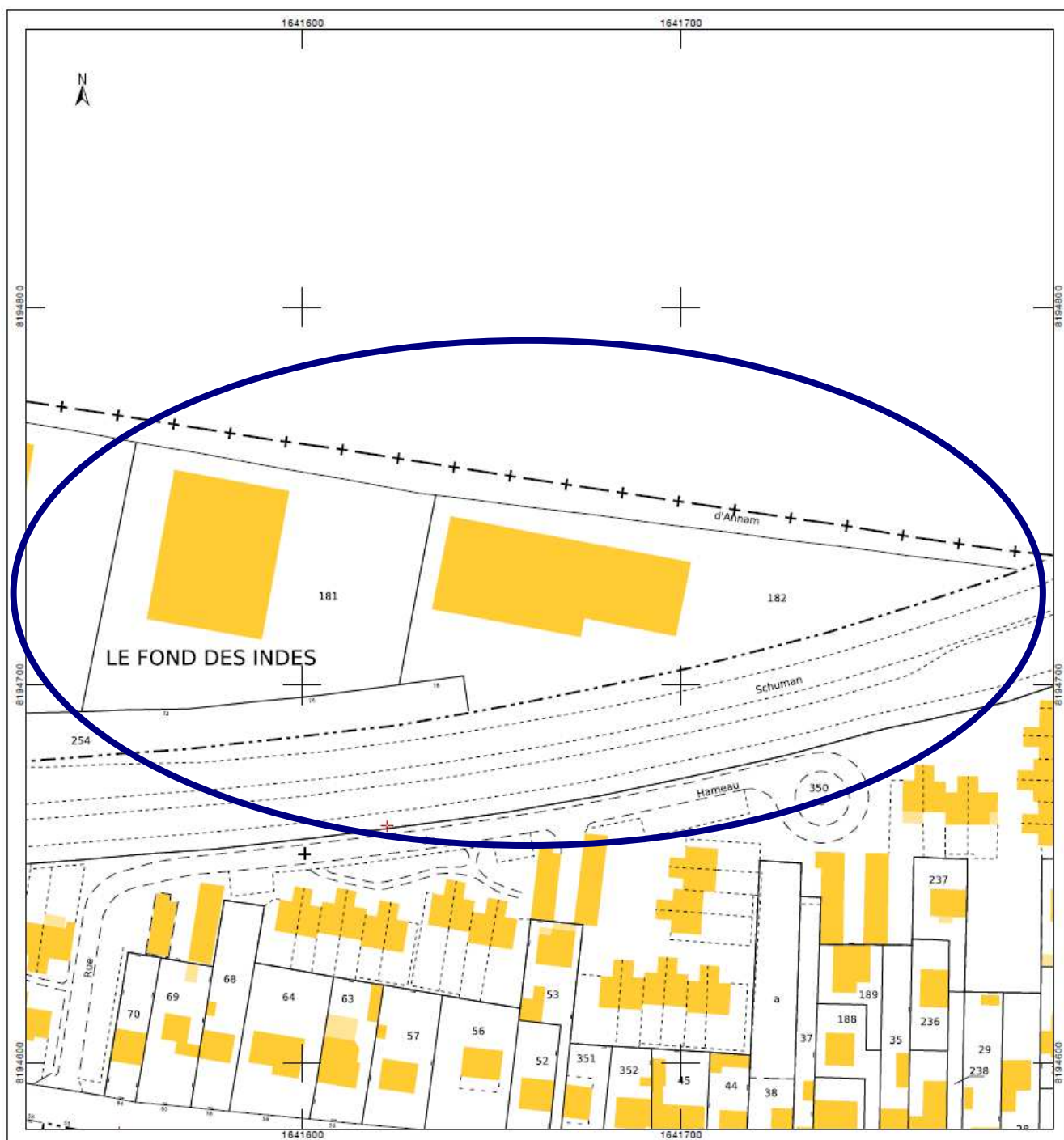
à

le 10/03/2012

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix. [V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

## LOCALISATION DU BIEN IMMOBILIER CONCERNE

<p>Département : YVELINES</p> <p>Commune : SARTROUVILLE</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ</p> <p>-----</p> 	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VERSAILLES Accueil et délivrance de documents lundi au vendredi 8h45/12h00 - 13h30/16h15 78015 78015 VERSAILLES tél. 01 30 97 44 52 -fax 01 30 97 45 76 cdif.versailles@dgifp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : AD Feuille : 000 AD 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000</p> <p>Date d'édition : 23/02/2011 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC49</p> <p>©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	



Localisation des parcelles AD 181 – 182 sur le plan cadastral

maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00

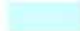
## information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007

### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :

 Départementale
  Communale
  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de SARTROUVILLE

### cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>8</sup>

maître d'œuvre



Liberté - Égalité - Fraternité Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35, rue de Noailles - BP 1115

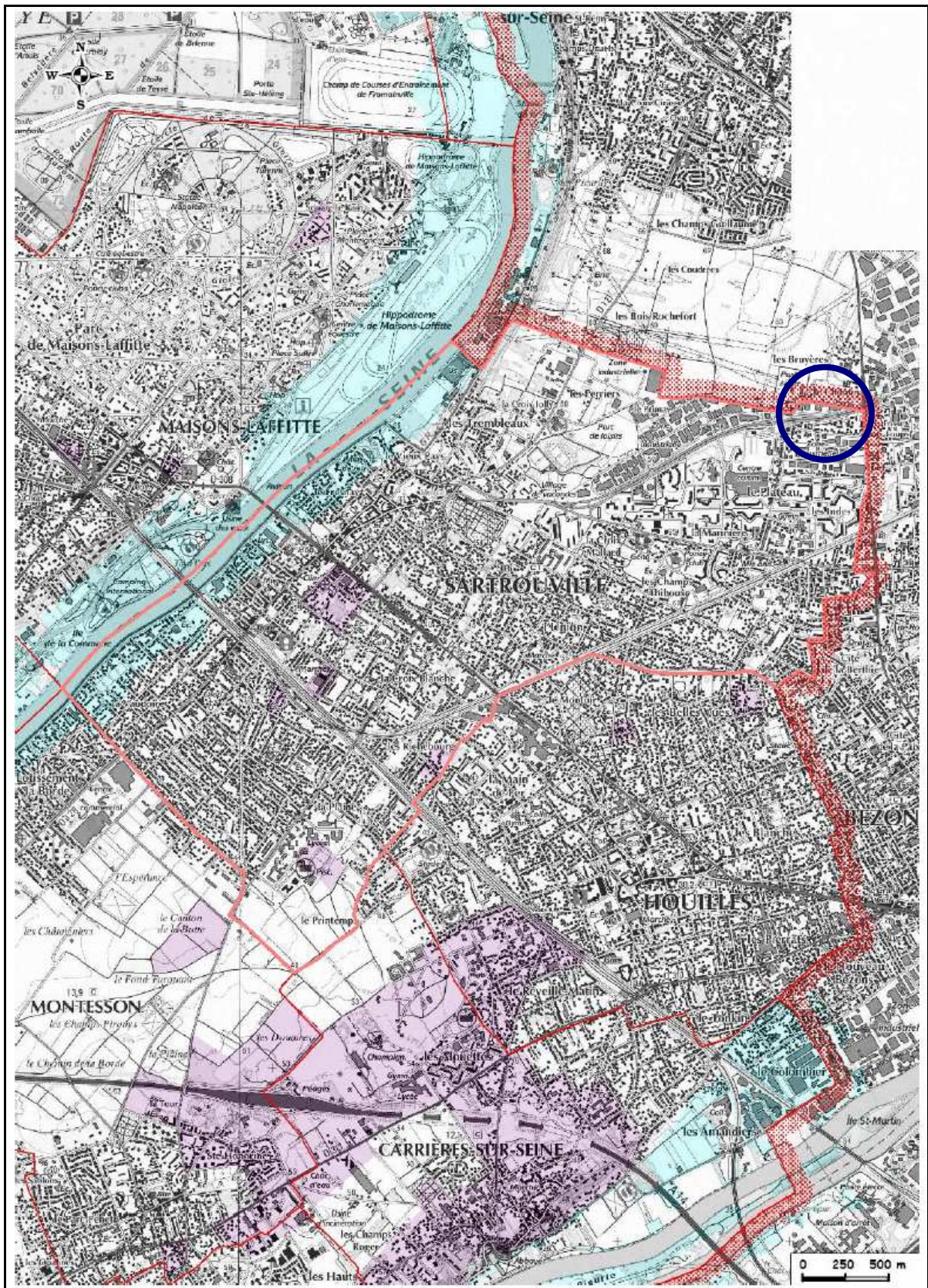
78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

direction départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agriculture

service Environnement / bureau Paysages et Risques





Les biens immobiliers concernés se situent en dehors des zones à risques de cette carte.

Cependant, en référence à la fiche synthétique des risques naturels et technologiques de Sartrouville, mise à disposition par la préfecture des Yvelines, il existe un PPR inondation prescrit le 28/07/1998 et donc toujours à l'étude sur le commune de Sartrouville. En l'absence d'indications préfectorales sur l'approbation de ce PPR, ou d'informations sur son périmètre de prescription, nous considérons par défaut que le périmètre de prescription de ce PPR, et donc le périmètre de réflexion sur les zones à risques d'inondation concerne toute la commune. **Tout risque d'inondation ne peut donc être écarté pour les biens immobiliers concernés.**



## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES INDEMNISES

Préfecture de : YVELINES

### Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

72-74-76, rue Jean-Pierre Timbaud  
78500 SARTROUVILLE

Commune

SARTROUVILLE

Sinistres indemnisés dans le cadre  
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de  
catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation  
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/07/1984	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/12/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/03/1998	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 25/10/2000	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/12/2005	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire